

64020 - Cité scientifique des jeunes : Le Vaisseau

**Proposition d'approbation du mécénat au titre
de l'année 2018 entre le Vaisseau et le Crédit
Mutuel-district de STRASBOURG-CAMPAGNE**

Rapport n° CP/2018/377

Service gestionnaire :

K5 - Le Vaisseau

Résumé :

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention de mécénat à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la société Crédit Mutuel - district de Strasbourg-Campagne.

Dans le cadre de sa politique d'optimisation de ses ressources de financement, le Vaisseau s'ouvre à des partenariats permettant de stimuler des actions de mécénat afin d'accompagner le développement de sa politique culturelle.

Ces actions sont encadrées par la loi du 1^{er} août 2003 – art. 238 bis du Code Général des Impôts, relative au mécénat.

Ainsi, pour l'année 2018, la société Crédit Mutuel – district de Strasbourg-Campagne a souhaité soutenir les activités de médiation et de vulgarisation de la culture scientifique développées par le Vaisseau.

Le Crédit Mutuel est engagé depuis plusieurs années aux côtés du Vaisseau sur les actions globales de médiation culturelle. Le Crédit Mutuel souhaiterait s'engager une nouvelle fois à verser au Département du Bas-Rhin une somme d'un montant de 10 000 € TTC, pour l'année 2018. Cette somme serait destinée à enrichir la programmation culturelle pour le public familial. En-dehors des expositions, ce public peut accéder gratuitement à toutes sortes d'activités (open-ateliers, ateliers parent-enfant, ateliers jardin, mini-conférences, ...).

Dans le cadre de ce mécénat, le Vaisseau proposerait au Crédit Mutuel de bénéficier de contreparties à hauteur de 25 % maximum du don octroyé (soit 2 500 €), contreparties qui pourront se concrétiser par la remise de billets d'entrée, de mises à disposition d'espaces pour des manifestations privées, ou un panachage des deux.

Sur avis favorable de la Commission Enfance Famille Education réunie le 20 septembre 2018, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver la proposition de mécénat du Crédit Mutuel ainsi que l'attribution des contreparties proposées par le Vaisseau.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- d'approuver les termes du projet de convention de mécénat joints en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin avec la société Crédit Mutuel - district de Strasbourg-Campagne ;

- d'autoriser son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 02/11/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY